



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
25 janvier 2024  
Français  
Original: anglais, français,  
et russe

---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité exécutif

#### 132e réunion

Genève, 13 février 2024

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions relatives au Centre des Nations Unies

**pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU):**

**décisions sur les questions relatives au Centre**

**des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)**

## Décisions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

### *Contexte*

1. Lors de sa vingt-neuvième session (Genève, 9–10 novembre 2023), le CEFACT-ONU a adopté le programme de travail du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23 et a décidé de prolonger son mandat pour la période 2024–2025. (Décision 23-20 de la Plénière).
2. Le Comité exécutif est invité à approuver la décision ci-dessus.

### *Projet de décision*

3. Le Comité exécutif approuve, par la présente, le programme de travail du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/23, ainsi que la prolongation de son mandat pour la période 2024–2025.

